ACADEMIE d' Alger

ANNEE SCOLAIRE 1960 - 1961

COMMUNE De Lavayssière

Ecole de filles (mixte)

« Cours Élémentaire 1ère année »

Dirigée par Mme Lautier Georgette.

REGISTRE D'APPEL JOURNALIER

Loi du 22 Mai 1946

(Extrait de l'article 10)

Lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les ersonnes responsables doivent, sans délai, faire connaître au irecteur ou à la directrice les motifs de cette absence.

Les instituteurs et institutrices doivent tenir un registre 'appel qui constate, pour chaque classe les absences des élèves ıscrits. Toute absence est immédiatement signalée aux personnes esponsables de l'enfant. Celles-ci doivent, dans les quarante-huit eures, en faire connaître le motif.

A la fin de chaque mois, le chef de l'établissement d'enɔignement, l'instituteur ou l'institutrice adresse aux personnes esponsables un livret scolaire où sont mentionnées, avec les notes btenues, les absences de l'enfant et les motifs invoqués. Ce livret doit être renvoyé, visé par les destinataires qui doivent y joindre leurs explications.

A la fin de chaque trimestre, un extrait du registre d'appel est adressé à l'Inspecteur d'Académie avec l'indication du nombre des absences et des motifs invoqués.

Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorque les enfants les suivent.

Les autres motifs sont appréciés par l'Inspecteur d'Académie.

Instruction pour la tenue du registre d'appel

'instituteur ou l'institutrice doit faire à chaque classe l'appel des élèves. Les absences se marqueront par les signes suivants :

Pour le matin, par —

Pour le soir, par |

Pour la journée, par

NOM ET PRENOMS DES ELEVES	DATES D'ADMISSION	DATES DE SORTIE	INDICATIONS DES ABSENCES															
			M 1	. 2	V 3	S 4	. 5	L 6	M 7	M 8	. 9	V 10	S 11	. 12	L 13	M 14	M 15
Belhadef Ahmed																	
Belkhallet Habib													+				
Belkhaouane Benamar																	
Benadllah Abderrahmane						+										—	
Ben chachou Mohamed																	
Benmouffok Ameur																	
Ben Habib Belkacem																	
Benhaila Boumaar																	
Boutif Abdelaziz																	
Brahim Bourmedane																	
Cherritti Chaouki																	
Chikh Miloud																	
Deroiche Mohammed						-		+									
Diab Mustapha																	
garcia Marcel																—	
Granet Christian																	
Hadj Hacini Ali					—							—					—
Hadjadji Mohamed																	
Kessous Miloud																	
Mahi Hocine																—	
Maraoui Benabdallah																	
Martin Jocelyn																	
Mokhtar Ahmed																	
Sadalla Mostefa																	
Salhi Hocine																	
SNP Ahmed								—									
SNP Kebir																	
SNP Mohamed																	
SNP Tahar																	
Sordes Bernard																	
Thoumyac J. Noël																	
Yahiaoui Mohamed																	
Yahia Miloud									1								
Abdeldjellil Mansouria																	
Arab Fatima												—					
Belaidouni Fatma										1							1
Belkhitta Meriem																	
Benamar Hafida																	
Benchabda Yamina																	
Bendjaa Zohra																	
Benkhema Fatiha																	
Boutif Fatiha			+		+	+		+	+	+		+	+				
Boutif Salima																	
Douadi Rabia																	
Hadj Said Kheira																	
Hadj Said Zara																	
Hadef Madeleine												—					
Hamel Yamina						-						1				-	
Kalifa Nadia																	
Kendouci Zoubida																	